ART. 9 N° CF17

## ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N° 2041)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º CF17

présenté par M. Labaronne, rapporteur

## **ARTICLE 9**

I. — À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« d'où proviennent les informations »,
les mots :

« membre de provenance des informations ».

II. — À l'alinéa 21, substituer aux mots :

« d'où proviennent les informations »,
les mots :

« membre de provenance des informations ».

III. — À l'alinéa 39, substituer aux mots :

« l'État d'où proviennent les informations »,
les mots :

« l'État d'où proviennent les informations »,

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel.